



DOSSIER D'INSCRIPTION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

IMPORTANT :

Ce dossier est à remettre au plus tard le 30 juin 2023 pour la rentrée de septembre 2023

⇒ Soit auprès de la directrice de l'école

⇒ Soit en Mairie

Ce dossier comprend :

- ⇒ le règlement – à conserver par les familles
- ⇒ l'autorisation de sortie à compléter et à retourner avant le 30/06/2023
- ⇒ la fiche sécurité à compléter et à retourner avant le 30/06/2023
- ⇒ la fiche d'inscription du mois de septembre à compléter et à retourner avant le 30/06/2023

Rappel des tarifs :

- Le tarif des frais de garde est forfaitaire et hebdomadaire : 20€/enfant/semaine quelque que soit le temps d'utilisation du service ⇒ facturé par commune
- Tarif du repas : 7.50€ le menu/enfant ⇒ facturé directement par le traiteur auprès des familles.